

CONSEIL MUNICIPAL

2025-105

Séance du 18 juin 2025

DÉLIBÉRATION

Objet : Motion de soutien aux salariés du Auchan My Place et à leurs familles, menacés par une fermeture du commerce, et pour le maintien d'un hypermarché à Sarcelles

L'an deux mil vingt-cinq, le 18 juin à vingt heures trente précises, les membres du Conseil municipal, légalement et individuellement convoqués le 12 juin 2025, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Patrick HADDAD, Maire.

Etaient présents : Annick L'OLLIVIER-LANGLADE, Manuel ALVAREZ, Shaïstah RAJA, Christian SIMAKALA, Isabel PLO, Elie KRIEF, Chantal AHOUNOU, Jean Jacques KRYSS, Saïd RAHMANI, Cynthia MOUYOMBO, Charlotte RABIH, Stéphane YABAS, Laura MENACEUR, (Adjoints au Maire), Charles SOUFIR, Christian SERANOT, Djamila HAMIANI, Navaz MOUHAMADALY, Isabelle TANDLICH, Anissat DJOUNAID, John BORGES, Déborah ISRAEL, Maïmouna CAMARA, Frantz MORICE, Ali ABCHICHE, François-Xavier VALENTIN, Odile STANCIU (Conseillers municipaux).

Représentés par pouvoir :

Jocelyne MAYOL	pouvoir à	Cynthia MOUYOMBO
Antoni YALAP	pouvoir à	Stéphane YABAS
Marie-Annick DUPRE	pouvoir à	Manuel ALVAREZ
Sylvain LASSONDE	pouvoir à	Laura MENACEUR
Lazare BENACCOUN	pouvoir à	Charlotte RABIH
Sébastien Koua ANO	pouvoir à	Frantz MORICE
Sylvie LAPOSTA	pouvoir à	John BORGES
Eric CHECCO	pouvoir à	Jean-Jacques KRYSS
Serge SAMAMA	pouvoir à	Charles SOUFIR
Anissa MAHAMAT	pouvoir à	Christian SIMAKALA
Saadia CONTESENNE	pouvoir à	Djamila HAMIANI
Patricia HUCHER	pouvoir à	Odile STANCIU
François PUPPONI	pouvoir à	François-Xavier VALENTIN

Absents :

Youri MAZOU-SACKO, René TAIEB, Samira AIDOU, Jocelyn ASSOR, Nadine LANGLET

Secrétaire de séance : Cynthia MOUYOMBO

L'hypermarché Auchan du centre commercial My Place se préparerait à une fermeture définitive d'ici quelques mois, au risque de mettre au chômage près de 200 salariés et leurs familles, dont nombreux résident à Sarcelles.

Les termes exacts de cette fermeture doivent encore être précisés mais d'ores et déjà c'est avec amertume que nous, élus de la ville de Sarcelles, dressons plusieurs constats.

Le groupe Auchan est détenu par la famille Mulliez, habituée des plans sociaux de grande ampleur en même temps que des dividendes de plusieurs milliards et de l'optimisation fiscale. Son implantation à Sarcelles s'est faite en privilégiant le gigantisme à la qualité, et s'est retrouvée dans l'incapacité d'équilibrer son modèle économique. Incompétence de gestion dont les premières victimes sont les sarcellois.

La ville de Sarcelles avait mis en place tous les moyens à sa disposition pour soutenir l'activité : autorisation d'ouverture des magasins le dimanche, mise en relation avec la population et les associations locales pour des événements culturels et sportifs, lien avec le maillage des commerçants de la ville. Derrière, ce sont des femmes et des hommes engagés dans les métiers de la première ligne qui pâtiraient de ce plan de licenciement.

Face à cette situation, le Conseil municipal interpelle la direction d'Auchan et déclare,

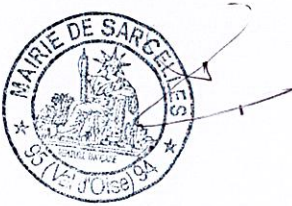
A l'unanimité :

1. Non, 200 familles ne peuvent pas être condamnées. Une solution de reprise pérenne qui préserve l'emploi doit être trouvée, et au-delà des emplois liés à Auchan c'est toute la galerie commerciale qui doit être consolidée. Le Maire est déjà intervenu également auprès du bailleur, la compagnie de Phalsbourg, pour faire émerger une solution économique alternative à court terme.
2. Cette solution devra être précisée au plus tôt, car il ne serait pas supportable que ces familles se trouvent plongées dans l'incertitude. Nous appelons la direction d'Auchan à conduire un dialogue social avec les syndicats représentatifs qui soit respectueux, transparent et proactif.
3. Nous serons combattifs et intransigeants sur les solutions à trouver, en soutien des employés concernés et de leurs familles

4. Nous défendrons le maintien d'un hypermarché à My Place, au bénéfice et pour répondre aux besoins des sarcellois.

Fait et délibéré en séance le 18 juin 2025

Le Maire,
Patrick HADDAD



Le secrétaire de séance,

Le Maire de Sarcelles,
Certifie le caractère exécutoire du présent acte
Qui a été transmis au contrôle de légalité le 04.07.25
Et notifié ou publié par extrait le 19.06.25
Pour le Maire et par délégation